



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.5/95
23 janvier 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR
LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE
À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Quarante-quatrième session
Genève, 20-23 avril 2009

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE
LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 20 avril 2009, à 15 heures¹

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la quarante-troisième session du Groupe de travail.
3. Options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg².

¹ Des procédures d'accréditation s'appliquent aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Convention (<http://www.unece.org/env/registration/lrtap.htm>) et de le renvoyer au secrétariat deux semaines au plus tard avant la réunion. Le jour de la réunion, les membres des délégations peuvent retirer leur plaquette d'identité auprès du Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan est disponible sur le site Web de la Convention <http://www.unece.org/env/registration/lrtap.htm>.

² Protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.

4. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.
5. Questions diverses.
6. Adoption des décisions du Groupe de travail.

II. ANNOTATIONS

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Calendrier indicatif: Lundi 20 avril, 15 heures

Document: ECE/EB.AIR/WG.5/95.

Point 2: Adoption du rapport de la quarante-troisième session du Groupe de travail

Calendrier indicatif: Lundi 20 avril, après-midi

Document: ECE/EB.AIR/WG.5/94 (rapport de la quarante-troisième session).

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen doit en principe adopter le rapport de sa quarante-troisième session et examiner toute question connexe qui n'est pas prise en compte au titre d'un autre point de l'ordre du jour.

Point 3: Options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg

Calendrier indicatif: Lundi 20 avril, après-midi – mercredi 22 avril, après-midi.

Documents: ECE/EB.AIR/WG.5/2009/2 (Questions techniques et économiques).

ECE/EB.AIR/WG.5/2009/3 (Coûts et avantages du Protocole de Göteborg).

ECE/EB.AIR/WG.5/2009/4 (Options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg).

ECE/EB.AIR/2008/13-ECE/EB.AIR/WG.5/2008/13/Rev.1 (Plan de révision du Protocole de Göteborg).

Le Groupe de travail continuera d'examiner les options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg. Il sera saisi du rapport de la quatorzième réunion du Groupe d'experts des questions technico-économiques (tenue les 13 et 14 octobre 2008 à Sorrento, en Italie), du rapport relatif à l'atelier sur les coûts et les avantages du Protocole de Göteborg (organisé le 27 juin 2008 à Göteborg, en Suède) et d'un document présentant les options et le plan de révision du Protocole, établi par le secrétariat.

Le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée présentera les résultats de l'atelier didactique sur le modèle GAINS et de l'atelier sur les objectifs ambitieux non contraignants de réduction des émissions pour 2050. Les Parties fourniront en principe des renseignements sur les progrès accomplis dans l'actualisation des scénarios énergétiques en vue de la révision du Protocole. Le Groupe de travail voudra peut-être aussi examiner les données d'inventaire des émissions et les résultats de modélisation les plus récents présentés par le Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des

polluants atmosphériques en Europe (EMEP), notamment sur la qualité des données d'émission en ce qui concerne les matières particulaires.

Le Groupe de travail des effets présentera des informations récentes au sujet des effets des polluants atmosphériques sur l'environnement et la santé humaine, notamment en ce qui concerne les particules. En outre, il rendra compte des progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs, tels que ceux qui se rapportent à la diversité biologique, la modélisation dynamique et l'application des consignes relatives à la présentation des rapports sur les effets.

Le Groupe de travail sera informé des résultats préliminaires de la quinzième réunion du Groupe d'experts des questions technico-économiques, qui doit se tenir les 6 et 7 avril 2009. Il voudra peut-être examiner en particulier les résultats concernant les données techniques pour les principales sources fixes et les valeurs limites d'émission. Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi faire le point sur les progrès réalisés dans la mise à jour des meilleures techniques disponibles dans les documents d'orientation se rapportant au Protocole.

Point 4: Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale

Calendrier indicatif: Mercredi 22 avril, après-midi

Le Groupe de travail voudra peut-être continuer d'examiner les possibilités d'assouplissement en ce qui concerne les installations existantes dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC), ainsi que dans les pays d'Europe du Sud-Est, de façon à faciliter la ratification des protocoles par lesdits pays. Les délégations de ces pays en particulier seront invitées à exposer leurs problèmes et leurs besoins. Les délégations seront en outre invitées à fournir des renseignements sur les mesures concrètes prises pour mettre en œuvre le Plan d'action.

Point 5: Questions diverses

Calendrier indicatif: Jeudi 23 avril, matin

Lorsque l'ordre du jour a été établi, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point.

Point 6: Adoption des décisions du Groupe de travail

Calendrier indicatif: Jeudi 23 avril, matin

Comme l'Organe exécutif l'a décidé à sa vingt-cinquième session, le Groupe de travail adoptera les décisions prises pendant la session et maintiendra cette procédure pour une nouvelle période de deux ans (ECE/EB.AIR/91, par. 96 a)). Le projet de rapport de la session, y compris le texte des décisions adoptées, sera mis au point par le Président en concertation avec le secrétariat après la session et sera placé sur le site Web de la Convention. Le rapport sera présenté pour adoption à la quarante-cinquième session du Groupe de travail.
